

Gisela Chatelanat

L'intégration: Pourquoi il faut malgré tout y croire

Résumé

A partir de la relecture d'un chapitre paru il y a 30 ans dans un ouvrage des éditions SPZ/CSPS, quelques réflexions personnelles sont partagées à propos de l'intégration des personnes – notamment des enfants – en situation de handicap d'hier et aujourd'hui.

Zusammenfassung

Anlässlich des erneuten Lesen eines Kapitels, welches vor 30 Jahren in einer Publikation der Edition SZH/CSPS erschienen ist, teile ich ein paar persönliche Überlegungen zur Situation von gestern und heute betreffend Integration von Kindern mit Behinderungen mit.

Mon témoignage s'adresse à toutes celles et tous ceux, parents et professionnel-le-s, qui œuvrent en faveur de l'intégration sociale et éducative des enfants en situation de handicap. Certain-e-s d'entre vous tentent depuis longtemps déjà de rendre notre société plus ouverte et accueillante pour ces enfants – et pour les adultes qu'ils vont devenir. D'autres découvrent peu à peu les nombreux obstacles qui jalonnent toujours le chemin vers une société inclusive et la difficulté de défendre à la fois le droit de tous les enfants d'évoluer dans les mêmes espaces sociaux et éducatifs et la nécessité d'apporter un soutien renforcé, que nous savons essentiel dès le plus jeune âge pour s'y épanouir pleinement.

A l'origine de mon souhait de partager avec vous une expérience et une réflexion personnelle est un livre rouge que j'ai redécouvert (parmi beaucoup d'autres livres rouges!) en mettant de l'ordre dans ma bibliothèque. Il s'agit, vous l'avez deviné, d'un ouvrage publié par le SZH/SPC (aujourd'hui CSPS), édité par E. Bonderer et A. Baechthold: «Schweizer Beiträge zur Integration Behinderter» (en français: «Contributions Suisses

au thème de l'intégration d'handicapés») dont j'ai traduit ici librement un petit extrait de l'allemand:

«Comme partout, dans le canton de Genève le thème «intégration» est devenu au cours des dernières années un sujet de discussion récurrent. [...] Même si [...] on formule la conviction que l'intégration des handicapés est l'affaire de tous et que des solutions doivent être trouvées en commun, on se réfère rapidement aux «spécialistes», aux handicapés, à leur famille et à l'Etat, bref, à ceux jugés compétents qui devraient traiter des «détails» concernant l'intégration des handicapés et faire des propositions. Malheureusement, ce sont surtout ces «détails» qui révèlent les difficultés, contradictions et divergences lors de la concrétisation d'une éducation intégrative et qui détermine le passage de la théorie à la pratique. Il n'est donc pas étonnant qu'on renvoie le problème d'une «instance compétente» à d'autres «instances compétentes», puisque personne ne veut – et ne peut – être compétent tout seul. Ceux qui suivent depuis quelques années attentivement l'évolution dans ce domaine montrent des signes de fatigue. Ils se demandent, résignés: qui et où sont ces «instances compéten-

tes», quand et comment va-t-on passer de la réflexion à l'action?» (Chatelanat, 1981, p.187).

Il se trouve que je suis l'auteure de ce texte et à la relecture ma première pensée était que, à quelques détails près, j'aurais pu l'écrire aujourd'hui – 30 ans plus tard!

Dans ce texte figure la description de l'engagement des quelques professionnel-le-s de l'éducation ordinaire et spécialisée pour mener à bien diverses expériences d'intégration préscolaires et scolaires, déplorant que cet engagement ne soit soutenu par la mise à disposition de moyens adéquats comme, par exemple, des heures de décharge pour assurer la préparation, la mise en œuvre et le suivi de ces expériences. Le texte mentionne aussi des actions du milieu associatif visant à attirer l'attention des autorités sur l'importance de préparer les enfants à accueillir plus positivement et plus naturellement leurs pairs avec un handicap en leur donnant l'occasion de les côtoyer depuis leur plus jeune âge et de pouvoir développer des attitudes positives, des comportements d'entraide et d'empathie, plutôt que des craintes et des attitudes de rejet. Il y est aussi question de la manifestation d'un intérêt accru des milieux politiques qui s'est concrétisé, entre autres, par la création d'une commission cantonale d'intégration qui réunit des acteur-e-s multiples mandaté-e-s pour étudier des législations et les pratiques relatives à l'intégration des personnes en situation de handicap dans d'autres pays et à faire des propositions adaptées à la situation genevoise.

C'était en 1981...

Aujourd'hui, en 2011, les enseignant-e-s du secteur ordinaire et du secteur spécialisé déplorent toujours des conditions insatisfai-

santes pour réaliser un travail en commun afin d'offrir aux élèves avec des besoins éducatifs particuliers et des déficiences des adaptations nécessaires leur permettant à la fois de progresser dans les apprentissages et de développer un sentiment d'appartenance à un groupe classe du secteur ordinaire.

L'accueil des jeunes enfants en situation de handicap, dans des institutions de la petite enfance, n'est toujours pas une pratique généralisée et des soutiens aux équipes éducatives, qui ont la tâche d'organiser et d'encourager les interactions positives entre pairs, ne sont pas toujours disponibles.

Nous sommes à Genève seulement au lendemain d'une loi sur l'intégration des jeunes avec des besoins éducatifs particuliers (LIJBEB, 2010). Le règlement d'application est toujours attendu pour confirmer la volonté d'un changement réel de politique et qui démontre sans ambiguïté que le grand chantier de l'école inclusive est ouvert et qu'un réaménagement en profondeur des liens entre les dispositifs de l'école ordinaire et de ceux de l'enseignement spécialisé est prévu. Par ailleurs, nous sommes à la veille d'une «résurrection» de la commission d'intégration qui avait suscité mes espoirs il y a 30 ans, mais qui n'a jamais pu jouer, à ma connaissance, un rôle décisif dans l'orientation d'une politique en faveur de l'intégration. Elle est aujourd'hui recomposée – laissant moins de place aux représentant-e-s du milieu associatif en faveur de représentant-e-s des autorités cantonales. On nous dit que cette commission va se réunir prochainement pour la première fois.

A première vue – et même à deuxième vue – je me trouve donc face à un constat d'échec de la politique d'intégration d'hier. Je ne le cache pas, devant ce constat, des sentiments de déception et d'échec personnel se mêlent

puisqu' j'ai cherché au cours de plus que trente ans d'activités professionnelles et d'engagement à promouvoir l'intégration éducative et sociale des personnes en situation de handicap. La déprime pointe à l'horizon lorsqu'on doit se confronter à un tel bilan, surtout au moment que sonne l'heure de la retraite. Comme un chien qui ronge avec hargne un os pour en venir à bout – décidément, la dépression n'est pas dans mon tempérament! – j'ai comparé, par une association de pensées plutôt désordonnées, l'état de lieux en matière d'intégration qu'on pouvait faire en 1981 à la situation d'aujourd'hui.

Tout d'abord, ni moi ni les personnes dans mon entourage ne parlerions aujourd'hui, en 2011, des «handicapés». On ajouterait au moins devant l'adjectif «handicapé» «personnes» ou «enfants» non pas dans un esprit de conformité au «politiquement correct», mais parce que beaucoup d'entre nous sommes vraiment convaincus que ces personnes ont non seulement le droit de partager notre vie au quotidien, mais qu'elles contribuent à la rendre plus riche. Pourtant, évoluer dans nos espaces sociaux demande à beaucoup d'entre elles un effort important d'adaptation. Et là aussi apparaît un progrès qui montre que le regard sur ces personnes change. Depuis que nous avons admis que le handicap n'appartient pas à la personne, mais qu'il émerge d'une interaction entre ses caractéristiques personnelles et celles des contextes physiques et sociaux, nous commençons à réfléchir à comment rendre la société plus accessible. Ainsi, leur présence dans les lieux que nous fréquentons tous et toutes est aujourd'hui plus visible et habituelle. Elle nous aide à questionner l'évolution de notre société qui semble tendre vers toujours plus d'efficacité, d'individualisme, voire d'égoïsme, nous rappelle que traduire en ac-

tes des valeurs de solidarité, d'entraide, de non-discrimination et d'autres ingrédients du *vivre ensemble* rend la vie de nous tous plus douce et nous rend plus digne.

Les enseignant-e-s de l'époque, qui se réunissaient le soir après leur travail rémunéré pour préparer les adaptations nécessaires pour intégrer à temps partiel des enfants avec des besoins éducatifs particuliers, ont ouvert la voie à une génération d'enseignant-e-s qui savent faire ces adaptations. Ils et elles cherchent dans chaque situation à identifier et à proposer les conditions nécessaires à un accueil de qualité. Certain-e-s ont le courage de refuser l'accueil d'un enfant si ils ou elles pensent que ces conditions ne sont pas réunies. D'autres ont le courage d'accepter des demi-mesures, selon la stratégie du pied dans la porte pour qu'elle ne se referme pas, mais pour qu'elle s'ouvre de plus en plus largement.

Les milieux associatifs maintiennent leurs demandes d'une meilleure sensibilisation des pairs sans handicap, ils multiplient les occasions de participation sociale parallèles à l'intégration scolaire pour promouvoir une image valorisée des personnes avec un handicap et pour corriger les préjugés. Les institutions spécialisées ont largement emboité le pas en mettant en valeur les compétences de leurs résident-e-s, ouvrant les portes des grandes institutions en créant des lieux de travail intégrés dans les quartiers (boutiques, ateliers, restaurants...) des appartements individuels ou des colocations avec un soutien permettant la plus grande autonomie et la meilleure qualité de vie possible.

A Genève, la commission consultative d'intégration existe à nouveau, mais elle a cette fois un mandat plus précis qui pourrait lui donner un certain pouvoir à valider (ou non) les décisions prises en matière d'inté-

gration scolaire et préscolaire et à faire des propositions innovatrices.

La loi fédérale contre les discriminations des personnes handicapées est entrée en vigueur et on pourra apprendre à s'en servir plus largement pour dénoncer des situations d'inégalité de traitement. Et les législations cantonales qui concernent l'école soulignent l'importance d'accorder la préférence aux structures intégratives plutôt que ségrégatives.

A tous ces niveaux différents, des avancées ont été faites en 30 ans et elles contribuent à faire évoluer nos représentations, notre sens de responsabilité vis-à-vis de ceux qui ont besoin non seulement de notre protection, mais aussi de la reconnaissance de leurs besoins individuels spécifiques et leurs capacités d'émancipation.

La promesse de faire bouger lentement mais sûrement ce mammouth d'institution qu'est l'école afin qu'elle devienne progressivement une école pour tous est peut-être la plus difficile à tenir. La construction d'une école pour tous nécessiterait la mobilisation de l'ensemble des compétences qui se sont construites dans le secteur spécialisé comme dans le secteur ordinaire et la création de conditions permettant un réel partage de ces compétences. Elle mériterait aussi un pilotage rigoureux d'une réforme capable de faire surgir des synergies des savoir-faire. Enfin, il faudrait faire davantage confiance aux professionnel-le-s du terrain et les soutenir dans leurs tentatives de développer des projets innovants et également de permettre aux professionnel-le-s d'avoir davantage confiance en leurs connaissances réunies et en leurs capacités de les conceptualiser et de les réaliser ensemble. Ces projets peuvent aujourd'hui bénéficier d'expériences faites

dans d'autres pays, riches d'enseignements et qui montrent qu'il existe des logiques gestionnaires et économiques qui ne sont pas fatalement incompatibles avec des visées éducatives et sociales faisant partie d'un projet de société plus large.

Après avoir lu ces lignes, pensez-vous que j'ai envie de rêver et de me consoler d'un bilan plus que mitigé pour partir à la retraite avec le sourire plutôt qu'avec amertume? Peut-être, mais dites-moi que vous aussi, vous voyez une lueur au bout du tunnel et que vous ne montrez toujours pas les signes de fatigue que je croyais percevoir il y a 30 ans! Patience... Pendant des siècles les personnes avec des déficiences, des maladies invalidantes chroniques, des trajectoires développementales atypiques ont été ségréguées, maltraitées ou ignorées et ce n'est guère qu'avant le début du 20e siècle que cet état des choses a été progressivement plus largement dénoncé et combattu. Patience... Il serait sans doute présomptueux de penser qu'on aurait pu rattraper en quelques décennies le retard accumulé pendant des siècles!

Allez, il faut y croire... encore quelques années d'effort!

Gisela Chatelanat
 FPSE, Université de Genève
 Uni-Mail
 40, Boulevard du Pont d'Arve
 1211 Genève 4
 gisela.chatelanat@unige.ch

Référence

Chatelanat, G. (1981). *Integration Behinderter in Genf*. In E. Bonderer et A. Baechthold (Ed.), *Schweizer Beiträge zur Integration Behinderter* (pp. 187–206). Lucerne: Edition SZH/CSPS.